

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	44 (1973)
Heft:	4
Rubrik:	Le 26 mai 1973 à Moutier : assemblée générale de l'ADIJ : procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1972, à Moutier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1973

SOMMAIRE

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1972 à Moutier. II. Rapport d'activité 1972. III. Comptes 1972 — Les travaux du Comité central de l'ADIJ — Mémento 1973 — Coupures de courant dès 1975 ? — Chronique économique

Le 26 mai 1973 à Moutier

Assemblée générale de l'ADIJ

C'est le samedi matin 26 mai, à Moutier, que se déroulera l'assemblée générale de l'ADIJ.

Au terme d'une période marquée par la démission du président et la nomination d'un secrétaire général permanent, cette assemblée revêtira une grande importance. Ce sera en quelque sorte le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'ADIJ. Notre association devra en particulier se donner un nouveau président en remplacement de M. René Steiner (le Comité central présente à cette fonction la candidature de M. Henri-Louis Favre, président ad interim depuis la démission de M. Steiner), tout en rendant un hommage mérité à celui qui part après avoir consacré tant d'années d'efforts à l'ADIJ. Nos membres auront en outre l'occasion de visiter les bureaux du secrétariat permanent, qui est entré en service le 1^{er} avril 1973, à la rue du Château à Moutier.

L'assemblée générale du 26 mai 1973 se déroulera selon l'ordre du jour suivant, adopté par le Comité central lors de sa dernière séance :

9 h. 15 Assemblée administrative au Foyer :

- Ouverture.
- Procès-verbal de l'assemblée générale 1972.
- Rapport d'activité 1972.
- Comptes 1972.
- Budget et cotisations 1973.
- Election d'un nouveau président.
- Election d'un président d'honneur.
- Election de deux vérificateurs des comptes.
- Divers et imprévu.

11 h. Conférence (l'orateur et le titre de sa conférence ne sont pas encore définitivement choisis).

12 h. Apéritif offert par la Municipalité de Moutier.

12 h. 45 Déjeuner à l'Hôtel Suisse.

Il ne nous reste qu'à espérer que très nombreux seront les membres de l'ADIJ qui tiendront à assister à l'importante assemblée générale de Moutier.

ADIJ

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1972, à Moutier

Présidence : M. René Steiner, président, Delémont.

Procès-verbal : M. Hubert Boillat, secrétaire, Reconvilier.

Présents : 146 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 9 h. 10 lorsque M. Steiner, président central de l'ADIJ, salue les membres et les invités réunis dans la salle du Foyer et déclare l'assemblée ouverte en ces termes :

En ouvrant l'assemblée générale, je vous souhaite à tous la plus cordiale des bienvenues.

Au nom des membres de la société ici présents, j'adresse un salut tout particulièrement chaleureux à nos invités.

Je remercie les magistrats et les hommes éminents du monde politique, de l'économie, de l'administration, les représentants d'associations sœurs du Jura, de l'ancien canton et des régions avoisinantes, ainsi que les représentants de la presse, de nous faire l'honneur de leur présence et de leur sympathie.

Après ses souhaits de bienvenue, il adresse un salut spécial à nos invités et en particulier à : M. Maurice Péquignot, conseiller aux Etats ; M. Simon Kohler, conseiller national ; M. A. Auroi, juge à la Cour suprême ; M. Oscar Troehler, procureur du Jura ; M. Jean Eckert, ingénieur d'arrondissement ; M. P.-E. Bergerat, adjoint à l'Office cantonal de la formation professionnelle ; MM. Willy Houriet et Georges Morand, députés ; MM. les préfets Roger Macquat, Marcel Houlmann, Jean Jobé ; M. Jules Schlappach, président du tribunal ; MM. les représentants du Conseil communal de Moutier, Pierre Allemand et André Sulzer ; M. Michel Girardin, président du Conseil de ville de Moutier ; MM. R. Chodat et A. Rougemont, du Conseil de bourgeoisie ; M. le Dr E. Anliker, directeur du BLS ; M. Louis Perrin, représentant du Conseil d'administration du Moutier-Soleure ; M. C. Mohr, directeur EBT-SMS ; M. Paul Schoch, président de la Chambre cantonale bernoise de commerce, section Bienne-Jura ; M. G. Bernhard, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne ; M. H.-U. Aebi, directeur de la Chambre cantonale bernoise du commerce et d'industrie ; MM. G. Beyeler et H. Teuscher, de l'Uferschutzverband ; M. René Vuillemin, secrétaire de la Chambre de commerce Bienne-Jura ; M. Hans Lacée, vice-président du Heimatschutz bernois ; M. Schmid, secrétaire général de la Chambre de commerce de Bâle ; M. Henri Gorgé, président de Pro Jura ; M. Louis Froidevaux, président de la section jurassienne du TCS ; M. Henri Carnal, président de l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts ; MM. les membres d'honneur G. Moeckli, R. Baumgartner, E. Loeffel, H. Bühler, Ch. Zimmermann, P. Andrey ; MM. les représentants de la presse ; MM. les membres du comité.

Le président adresse ensuite de chaleureuses félicitations à M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, membre de notre comité, qui vient d'accéder

à la présidence du gouvernement. Ces félicitations s'accompagnent de vœux : que cette année de présidence lui vaille plus de joie que de peine, plus de succès que d'échecs et lui sauvegarde la santé.

M. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville, nommé juge suppléant à la Cour suprême, est également félicité et M. Steiner salue aussi la nomination du nouveau préfet, M. Marcel Monnier, appelé à succéder à la préfecture de Courtelary à notre ancien vice-président M. Willy Sunier.

Le président remercie également la Municipalité de Moutier de nous accueillir dans ses murs et de nous offrir une réception à l'issue de l'assemblée.

Cette assemblée est appelée à être la plus importante que l'ADIJ aura tenue depuis sa fondation, si les membres présents acceptent de créer une administration permanente. Elle aura également un grand écho puisque nous recevons pour la conférence M. le conseiller fédéral Pierre Graber, chef du Département politique fédéral.

L'ordre du jour est alors admis et l'assemblée désigne MM. F. Arn et H. Reber comme scrutateurs. Des cartes de vote sont distribuées.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1971, à Courtelary

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de l'assemblée de 1971, dont le texte a paru dans le bulletin N° 4 d'avril 1972.

La discussion n'étant pas utilisée, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport d'activité 1971

Ce rapport, présenté à l'assemblée par le comité, a été publié dans le bulletin d'avril 1972 (pages 67 à 94).

Ses différents chapitres sont traités successivement par le président qui fournit quelques explications complémentaires sur l'activité du comité et des commissions.

M. Steiner conclut en remerciant tous ses collaborateurs. Soumis à l'approbation de l'assemblée, le rapport d'activité est accepté.

4. Comptes 1971

Ils sont présentés par le vice-président, M. H.-L. Favre, qui cite en parallèle les sommes budgetées.

M. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification, recommandant à l'assemblée d'approuver les comptes. L'assemblée prend cette décision à l'unanimité et donne décharge au comité et au caissier.

M. Steiner précise encore que depuis le départ de notre caissier, M. R. Domont, notre comptabilité est tenue par l'Office comptable Wannier à Delémont. Il s'agit toutefois d'une solution transitoire.

Le secrétaire présente alors brièvement, pour orientation, le budget 1972 qui prévoit un excédent de dépenses de 1080 fr.

5. Crédation d'une administration permanente : révision des statuts et augmentation des cotisations

Le président rappelle tout d'abord que la solution proposée est en discussion depuis plus de cinq ans. Ce projet d'administration permanente s'est peu à peu imposé devant l'importance des tâches à accomplir et afin non seulement de poursuivre une activité au service de nos populations, mais encore de l'approfondir et de l'améliorer.

Dès 1970, les études ont commencé afin surtout de préparer le financement de ce secrétariat permanent et de réviser les statuts.

L'entrée en matière étant acceptée, il est donné lecture des nouveaux statuts et des modifications essentielles apportées. Il est également donné connaissance de la proposition de fixer les cotisations comme suit : communes, 10 ct. par tête de population sur la base du dernier recensement fédéral, mais au moins 30 fr. ; sociétés et entreprises, de 50 fr. à 300 fr. (les paroisses et les bourgeoisies sont assimilées aux sociétés) ; membres individuels, de 20 fr. à 50 fr. L'abonnement du bulletin est compris dans la cotisation.

Tout étant lié, le secrétariat permanent, les statuts et un nouveau barème des cotisations, le comité soumet à l'assemblée générale une proposition unique, formulée ainsi : « L'assemblée générale approuve le projet de création d'une administration permanente et charge le comité de la mettre sur pied jusqu'en 1973. A cet effet, elle approuve le nouveau barème des cotisations applicable depuis le 1^{er} janvier 1973. Elle adopte le projet de statuts du comité du 26 janvier 1972. »

La proposition du comité est approuvée par l'assemblée à l'unanimité moins une abstention.

6. Election complémentaire au comité

M. Domont, caissier, a quitté ses fonctions depuis le 24 février 1972. Il avait remplacé, le 30 octobre 1967, feu Henri Farron. L'assemblée prend acte avec regret de cette démission motivée par l'état de santé de notre ancien caissier et le remercie encore chaleureusement par des applaudissements.

MM. les préfets Jean Jobé, de Porrentruy, et Marcel Houlmann, de La Neuveville, sont nommés membres du comité central qui désignera par la suite de nouveaux membres à la direction.

Par la voix de M. Georges Hennet, député, le Parti socialiste demande aux dirigeants de l'ADIJ de revoir la représentation des partis politiques jurassiens au sein des organes dirigeants de l'association.

7. Nomination des membres d'honneur

M. Waldémar Wüst, président de la Commission de vérification des comptes depuis plus de quarante ans, et Jean Christe, secrétaire depuis 1946, président dès 1965 de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien, sont nommés membres d'honneur de l'association par acclamations. Un diplôme leur est remis.

Longines, la précision électronique à votre poignet



Réf. 8477 Ultronic. Electronique à diapason. Précision de l'ordre de la minute par mois. Étanche. Date.
Disponible en acier, plaqué or et en or.

Depuis plus d'un demi-siècle Longines contribue à l'amélioration des performances sportives mondiales par la qualité et la précision de ses chronométrages.

Quel est l'aboutissement de cette organisation extraordinaire, qui permet de mesurer au millième de seconde les performances des athlètes de toutes disciplines?

— Une équipe de chercheurs Longines qui poussent toujours plus loin leurs recherches, exactement

comme les athlètes progressant dans leurs performances.

— Une expérience sans égale au service des montres Longines qui vous accompagnent à votre poignet, dans votre vie quotidienne, vos activités professionnelles, vos loisirs.

— Une grande industrie — Longines — qui dispose des capacités et des moyens techniques nécessaires pour donner à votre montre l'expérience accumulée dans les compétitions sportives internationales.

1654

LONGINES

A l'avant-garde de la mesure électronique du temps

3.030.73

Tous les spiraux « NIVAROX »

- correspondent aux critères de l'antimagnétisme
- assurent une compensation parfaite
un isochronisme impeccable
- offrent une amplitude maximale
une élasticité supérieure
une stabilité rigoureuse
- résistent à la rouille

NIVAROX S. A. - SAINT-IMIER

1630



**Entre amis
une bonne
Bière**

1635

8. Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Porrentruy, arrivée au terme de son mandat de deux ans, sera remplacée par la commune de Moutier.

La Commission de vérification est donc constituée comme suit :

M. Waldémar Wüst, président ;
Commune de Courtelary (ancienne) ;
Commune de Moutier (nouvelle).

9. Programme d'activité

M. Steiner présente au nom du comité le programme d'activité 1972-1973 ; celui-ci comporte en plus des divers points de l'année dernière, encore toujours actuels, celui de la mise en place de l'administration permanente.

10. Divers et imprévu

M. Steiner renseigne l'assemblée sur l'étude entreprise en vue de satisfaire les communes jurassiennes quittant l'Association des communes du canton de Berne. Il s'agit de trouver une solution économiquement supportable pour les communes, permettant de reprendre et d'assumer les tâches techniques de cette association cantonale.

La parole n'étant pas demandée, il appartient à M. le conseiller d'Etat Simon Kohler, président du gouvernement, d'apporter le salut des autorités cantonales. L'orateur souhaite d'autre part que la solution de l'administration permanente, choisie aujourd'hui, contribue à assurer toujours plus le succès de l'ADIJ au service de notre région.

Quant au salut de la Municipalité de Moutier, il est apporté par son vice-président, M. Pierre Allemand, qui félicite l'ADIJ notamment d'avoir fixé son administration permanente à Moutier.

L'assemblée est alors levée à 10 h. 50. Elle est suivie d'une conférence remarquable de M. le conseiller fédéral Pierre Graber, consacrée à « La Suisse et les communautés européennes ».

Pour l'ADIJ :

le président :	le secrétaire :
R. STEINER	H. BOILLAT

II. Rapport d'activité 1972

1. Introduction : L'économie suisse en 1972¹

L'année 1972 fut une année importante en ce sens que les problèmes économiques qui se sont posés ont intéressé l'ensemble des citoyens suisses. Ces problèmes, qu'ils soient ceux de la monnaie ou ceux de la participation de la Suisse au Marché commun, ont cessé d'être l'affaire

¹ Ce texte a été rédigé selon la tradition par M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont.

des seuls spécialistes (banquiers, hommes politiques, économistes) pour devenir enfin la préoccupation de chacun.

C'est aux aspects généraux de l'économie suisse en 1972 que nous consacrerons cette introduction au rapport annuel. Pour un examen partiel de chacun des secteurs de notre économie, nous renvoyons aux excellentes revues spécialisées que publient les grandes banques suisses et les institutions économiques. Nous pensons en particulier au numéro de décembre 1972 du « Bulletin » du Crédit Suisse, à la revue « L'économie suisse en 1972 » qu'édite l'Union de Banques Suisses. « La Vie économique » que fait paraître chaque mois le Département fédéral de l'économie publique et « La Suisse horlogère » (organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie) sont également des sources de renseignements importantes.

Situation générale

L'année 1972 fut marquée par une demande en expansion, du fait de l'accroissement des revenus, du gonflement des dépenses publiques, d'une abondance de liquidités (résultat de la crise monétaire) et d'une grande activité du secteur de la construction. Il en est résulté bien sûr une aggravation de la tendance inflationniste, la plus importante depuis trente ans, ceci d'autant plus que les capacités de production sont occupées totalement. Quant au commerce extérieur, il s'est encore accéléré.

Notre grand problème est donc l'inflation qui, en 1972, a connu une telle ampleur que des décisions énergiques ont été prises. Cette année-là restera l'année de l'inflation et de la prise de conscience politique de la nécessité de la combattre. L'année 1973 et les suivantes seront celles de l'organisation de la lutte. En 1972, la consommation privée s'est accrue de près de 6 %, alors que la consommation des collectivités publiques et des assurances sociales a augmenté de 14 %. L'incertitude régnant sur le plan monétaire encouragea d'autre part la fuite devant la monnaie — abondante — et un refuge dans des valeurs réelles. La crainte de restrictions officielles dans le crédit bancaire a provoqué des investissements anticipés. Le climat général encourageait donc la demande aussi bien dans le secteur public que privé. Les investissements publics étaient d'ailleurs facilités par l'abondance de capitaux et une augmentation des impôts n'ayant pas été parallèle à ces dépenses, il en est résulté un renforcement de l'inflation et un endettement plus grand des collectivités publiques. Les salaires ont bien sûr suivi le mouvement, renforçant une demande déjà excédentaire. Tous ces facteurs d'inflation font que notre pays a connu un taux de renchérissement rarement atteint qui le place parmi les pays les plus touchés par ce fléau.

Les causes de cette inflation sont essentiellement internes et la Confédération devra montrer l'exemple dans la lutte qui s'organise. On sait que le compte financier de la Confédération, dont l'importance conjoncturelle est grande, a bouclé en 1971 avec un déficit de presque 300 millions de francs alors que le budget prévoyait 92 millions de francs de déficit. Le budget de ce même compte financier pour 1973 prévoit un déficit de l'ordre de 200 millions de francs !

Commerce extérieur ²

Notre commerce extérieur a connu en 1972 une croissance plus forte que l'année précédente. Les importations ont augmenté de 9,1 % (6,3 % en 1971) pour atteindre le total de 32 326,3 millions de francs ; les exportations ont augmenté de 10,5 % (6,7 % en 1971) et ont atteint 26 091,2 millions de francs. Notre balance commerciale présente donc un déficit de 6 235,1 millions de francs. Le taux de couverture des importations par les exportations passe de 1971 à 1972 de 79,7 % à 80,7 %.

Pour l'ensemble de nos importations, le Marché commun des Six représente 60 %. L'AELE nous a livré 19 % de nos achats et les USA 7 %. Nous exportons pour 9,6 millions de francs dans les pays de la CEE (37 %) et pour 5,8 millions de francs dans les pays de l'AELE (19 %) alors que les USA représentent 7 % du total de nos ventes à l'étranger.

1972 aura marqué la volonté du souverain suisse de participer à l'effort d'intégration européenne. L'accord de commerce qui nous lie depuis cette année-ci au Marché commun élargi est une garantie certaine pour notre industrie d'exportation. On peut estimer en effet que, par suite du passage de la Grande-Bretagne et du Danemark des rangs de l'AELE à ceux de la CEE, la part que prendra le Marché commun dans nos exportations sera proche de 50 % alors que la part de nos partenaires de l'AELE variera entre 15 et 20 %. Nos principaux clients en 1972 ont été l'Allemagne fédérale (15,2 % du total de nos exportations), la France (9 %), l'Italie (8,2 %) et la Grande-Bretagne (9 %). C'est donc bien l'un de nos principaux clients qui a quitté notre groupe de la zone de libre-échange pour rejoindre le Marché commun.

Nous abordons une nouvelle année dans un climat de pleine expansion, réunissant encore toutes les conditions pour que se poursuive le renchérissement. Mais en même temps, les perspectives permettent d'être optimiste puisque d'une part on verra — à moyen terme — les premiers effets des mesures du Conseil fédéral contre l'inflation et que d'autre part tout laisse supposer que la bonne marche des affaires se poursuivra. Les premiers effets du programme conjoncturel du Conseil fédéral, l'entrée en vigueur du premier démantèlement douanier de l'accord de commerce Suisse-CEE, l'évolution de la crise monétaire et le pénible accouchement d'un nouveau et véritable système monétaire international seront autant de phénomènes économiques qui seront passionnants à suivre qui devraient, c'est notre vœu, intéresser toujours plus le grand public.

2. Organes de l'association

2.1. Membres d'honneur

Georges Moeckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.

Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.

Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.

Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.

² Selon le 218e rapport de la Commission de recherches économiques. Supplément de la « Vie économique » de janvier 1973.

Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, président central de l'ADIJ, Delémont.
René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
Ernest Loeffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Hans Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
Henri Huber, conseiller d'Etat, Berne.
Willy Sunier, préfet, Courtelary.
Paul Andrey, maire, La Neuveville.
Waldémar Wüst, ancien directeur E.S., Moutier.
Jean Christe, instituteur, Courrendlin.

2.2 Comité

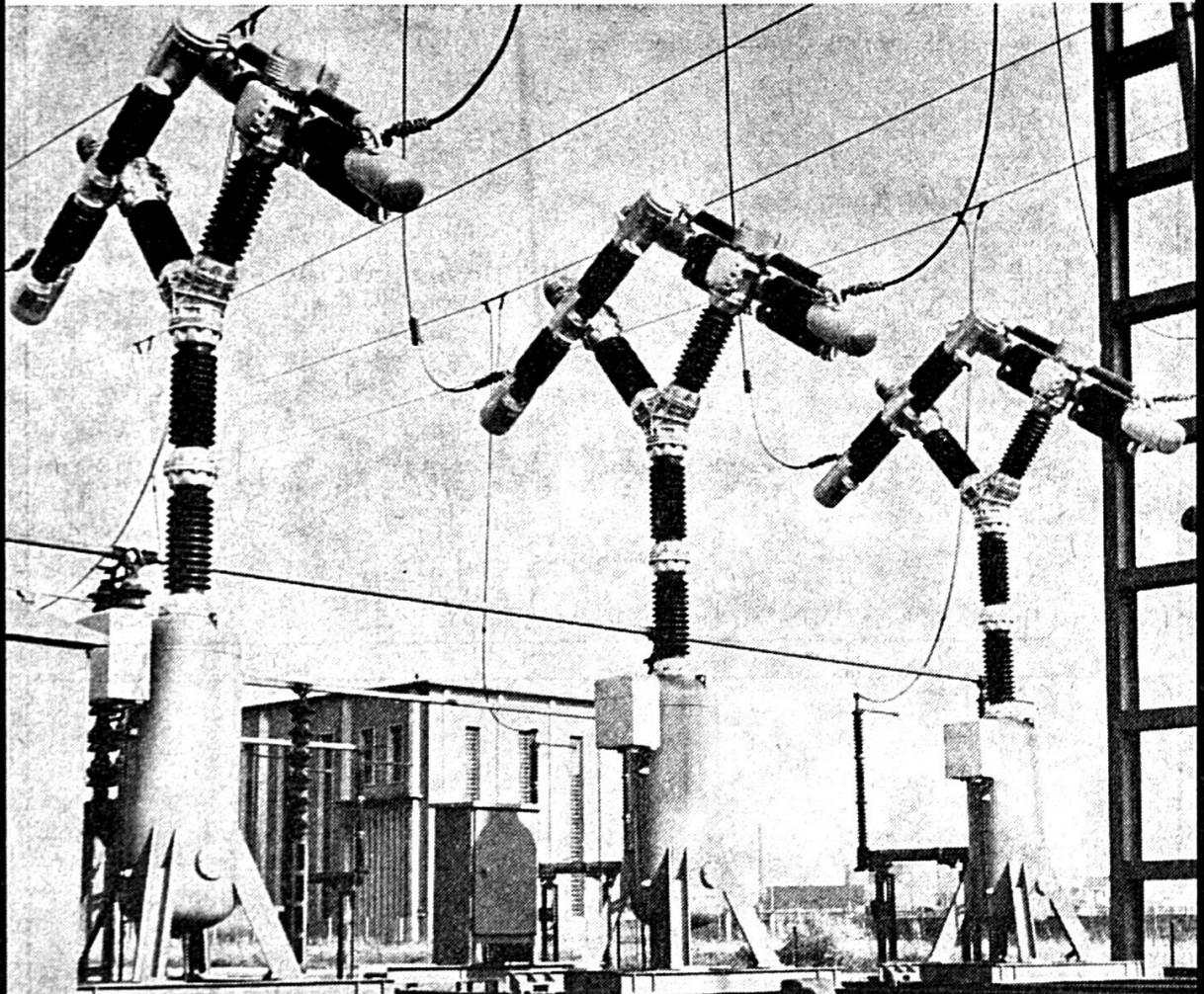
- * R. Steiner, ancien directeur du Collège, Delémont, président.
- * H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire et maire, Reconvilier, vice-président.
- * J. Jobé, préfet, Porrentruy.
- * R. Berdat, conseiller municipal, Moutier.
- * H. Boillat, maître secondaire, Reconvilier, secrétaire (jusqu'au 31.12.72).
Ed. Ammann, conseiller municipal, Delémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
E. Delaplace, Saint-Imier.
A. Gobat, maire, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.
M. Haegeli, député, Tramelan.
H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
M. Houlmann, préfet, La Neuveville.
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Moeckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
G. Morand, député, Belprahon.
G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
J. Schaller, professeur, Delémont.
O. Schmid, avocat, La Neuveville.
P. Simon, conseiller municipal, Saignelégier.
E. Stettler, directeur, Granges.
A. Studer, employé de chancellerie, Laufon.
H.-U. Sulser, archiviste, Bâle.
W. Sunier, préfet, Courtelary (jusqu'à fin décembre 1972).
Mme M. Troehler, conseillère municipale, La Neuveville.
R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.
Font également partie du Comité central les présidents des commissions de l'ADIJ.
- * *Membres de la direction.*

2.3. Commissions (état à fin décembre 1972)

Affaires communales (depuis 1934).

Président : M. H.-L. Favre, Reconvilier (60).
Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier (48).

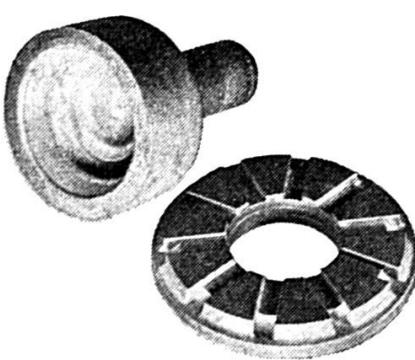
Brown Boveri aussi s'approvisionne auprès de **THÉCLA...**



... car certaines pièces détachées peuvent être fabriquées plus rationnellement, donc plus avantageusement par une entreprise spécialisée.

Depuis 1918, THÉCLA produit des pièces matricées à chaud aussi bien pour de petites entreprises que pour des maisons de renommée mondiale.

Profitez-en; nous résoudrons également vos problèmes de pièces matricables.



THÉCLA SA

2882 Saint-Ursanne
Téléphone 066/55 3155

THÉCLA est fière de contribuer à la bonne renommée d'importantes entreprises.

Révision de citernes

Tôles traitées au sablage,
seule méthode efficace

Stockage de mazout

Mazout : même prix été - hiver

Mazout Gobat Moutier

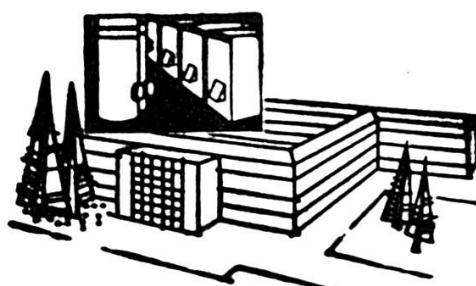
Tél. 032 93 14 73

1641

pārlī+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

— — — — —
BIENNE
— — — — —
MALLERAY TRAMELAN
— — — — —
SAINT-IMIER NEUCHATEL



1645

MM. R. Berdat, Moutier (72), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), M. Faivre, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68), W. Jeanneret, Tramelan (68), J. Jobé, Porrentruy (72), M. Kaelin, Saint-Imier (70), R. Monnat, Berne (68), F. Monnin, Courrendlin (59), J. Mottet, Orvin (68), R. Steiner, Delémont (48), A. Tschumi, La Neuveville (68), G. Walther, Bienne (71).

Agricole (depuis 1944).

Président : M. H. Cuttat, Courtemelon (65).

Secrétaire : M. R. Frund, Courgenay (71).

MM. R. Berdat, Moutier (72), M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, **Les Enfers** (65), H. Boillat, Reconvilier (69), J. Cerf, Delémont (47), J. Chételat, Courtételle (44), P. Donis, Delémont (68), R. Eschmann, Delémont (68), H.-L. Favre, Reconvilier (60), P. Fleury, Porrentruy (44), J. Gerber, Montfaucon (70), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), W. Houriet, Belprahon (68), J. Jobé, Porrentruy (72), M. Nicolet, Tramelan (50), W. Renfer, Corgémont (50), R. Steiner, Delémont (44), J. Studer, Charmoille (50), C. Voisin, Corgémont (68).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Jardin, Delémont (56).

Secrétaire : vacant.

MM. R. Berdat, Moutier (72), P. Billieux, Porrentruy (56), H. Boillat, Reconvilier (69), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), H.-L. Favre, Reconvilier (60), W. Jeanneret, Tramelan (58), J. Jobé, Porrentruy (72), J. Mamie, Moutier (66), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), R. Schindelholz, Delémont (66), R. Steiner, Delémont (56).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69).

Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Bourquin, Courtelary (71), A. Corbat, Vendlincourt (71), J.-P. Farron, Delémont (70), H.-L. Favre, Reconvilier (69), Ch. Fleury, Courroux (70), Ch. Frund, Porrentruy (69), Ph. Gigandet, Tavannes (70), M.-A. Hounard, Malleray (70), J. Jobé, Porrentruy (72), H. Knus, Delémont (70), J. Mottet, Orvin (69), D. Roches, Roches (70), A. Röthlisberger, Glovelier (70), R. Staehli, Laufon (70), R. Steiner, Delémont (69), A. Studer, Tavannes (70), Ch. Wisard, Créminal (70).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66).

Secrétaires : M. F. Guenat, Porrentruy (66), Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Benoît, Romont (71), R. Berdat, Moutier (72), H. Boillat, Reconvilier (69), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), W. Bucher, Delémont (71), P. Donis, Delémont (68), P. Erard, Nods (70), H.-L. Favre,

Reconvilier (59), L. Froidevaux, Les Emibois (68), F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), E. Guéniat, Delémont (72), G. Hauri, Tramelan (50), J. Jobé, Porrentruy (72), W. Schild, Bellmund (68), R. Steiner, Delémont (37), M. Thomi, Moutier (71), H. Treu, Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (65).

Secrétaire : M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. P. Aubry, Tavannes (72), R. Berdat, Moutier (72), H. Boillat, Reconvilier (69), P. Borel, Bienne (60), W. Bourquin, Bienne (51), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), J. Jobé, Porrentruy (72), C. Kleiber, Moutier (45), M. Lapaire, Porrentruy (59), R. Lévy, Delémont (66), M. Schindelholz, Delémont (60), R. Steiner, Delémont (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. G. Rais, Delémont (70).

Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-A. Berger, Delémont (71), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), P. Etique, Bressaucourt (70), H.-L. Favre, Reconvilier (60), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), M. Girardin, Moutier (70), Dr J.-R. Helg, Delémont (71), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), J. Jobé, Porrentruy (72), Mlle M. Koller, Delémont (69), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Pétermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50), R. Steiner, Delémont (44).

Trafic ferroviaire (depuis 1951)

Président : M. R. Steiner, Delémont (51).

Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), V. Dubois, Bienne (69), H.-L. Favre, Reconvilier (60), G. Frepp, Moutier (69), J. Jobé, Porrentruy (72), H. Landry, La Heutte (51), F. Loetscher, Saint-Imier (71), A. Merlet, Tavannes (51), G. Moeckli, Delémont (66), R. Piller, Granges (54), H. Piquerez, Porrentruy (50), P. Robert, Bienne (70), O. Schmid, La Neuveville (51), P. Schoch, Delémont (60), H.-U. Sulser, Bâle (70), J. Steiner, Pery (70), E. Troesch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Trafic Nord-Sud (depuis 1962).

Président : M. R. Steiner, Delémont (62).

Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), H.-L. Favre, Reconvilier (62), R. Fell, Bienne (62), M. Houlmann, La Neuveville (62), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Kasser, Berne (62), G. Moeckli, Delémont (62), J. Schnetz, Delémont (67), E. Stettler, Granges (62).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (67).

Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. R. Baumann, Biel (69), R. Berdat, Moutier (72), H. Boillat, Reconvilier (69), J.-Cl. Bovier, Porrentruy (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), H.-L. Favre, Reconvilier (67), J. Jobé, Porrentruy (72), R. Steiner, Delémont (67).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville.

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ : M. H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. R. Berdat, Moutier (72).

Routière (depuis 1951).

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier.

Secrétaire : M. E. Siegenthaler, Delémont.

Représentants de l'ADIJ : M. R. Steiner, Delémont (60), M. H. Boillat, Reconvilier (69), M. H.-L. Favre, Reconvilier (67).

2.4 Effectif des membres

Au 31 décembre 1972, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

15	(15)	membres d'honneur ;
135	(132)	communes municipales et bourgeoises ;
78	(79)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
153	(153)	entreprises industrielles et commerciales ;
509	(615)	membres individuels ;
612	(702)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1602	(1696)	au total.

3. Administration

3.1. Séances

Le Comité central a tenu cinq séances en 1972 et la direction s'est réunie vingt fois durant l'année.

3.2. Délégations

L'ADIJ a été représentée par des délégations d'une ou plusieurs personnes à 45 assemblées et séances de corporations de droit privé, 17 manifestations d'associations et de sociétés. Elle a eu 4 entretiens avec des autorités et des administrations, sans tenir compte des entretiens auxquels ont participé des représentants des commissions.

3.3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Association bernoise du tourisme pédestre.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Association pour le plan d'aménagement national.
Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).
Bernische Erdöl AG.
Jura bernois Pétrole SA.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Comité suisse pour le port de Bourgogne.
Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
Fédération suisse du tourisme.
Fonds de bourses jurassien et biennais.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national.
Loterie cantonale « Seva ».
Pro Doubs.
Pro Flugplatz Bern.
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
Ecole jurassienne et conservatoire de musique, Delémont.
Fondation du Vieux-Bellelay.
Parc jurassien de la Combe-Grède.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Société jurassienne d'Emulation.
Société du Musée de La Neuveville.
Université populaire jurassienne.

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association des communes bernoises.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval (ADOR).
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Commission de l'étang de la Gruère.
Conférence économique du trafic romand.
Fédération jurassienne des bourgeois.
Foire suisse de Bâle.
Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Heimatschutz bernois.

Institut jurassien.

Société bernoise pour l'encouragement des améliorations foncières.

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Volkswirtschaftskammer des Emmentals.

3.4. Finances

L'exercice 1972 boucle avec un excédent de recettes de 7251 fr. 60.

Les subventions versées par l'Etat à l'ADIJ s'élèvent à 23 000 fr., dont 20 000 fr. de subvention ordinaire et 3000 fr. de subvention pour le développement du tourisme.

Le produit de la « Seva » est de 83 816 fr. 65, y compris la part provenant de la Loterie à numéros.

L'ADIJ a versé des subventions à des tiers pour 28 320 fr., dont près de 20 000 fr. en faveur de la sauvegarde du patrimoine jurassien.

Nous avons mis en réserve 30 000 fr. dans le fonds du secrétariat permanent, car l'équipement des bureaux est loin d'être achevé et les factures pour le nouveau mobilier livré en 1972 ne seront payées qu'en 1973. D'autre part, il a fallu réalimenter le fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien par un versement de 10 000 fr.

Les comptes de l'exercice 1972, arrêtés au 13 janvier 1973, ont été tenus jusqu'à la vérification des comptes inclusivement par l'Office comptable W. Wannier, à Delémont, que nous remercions ici de son excellent travail.

4. Activité du comité

1972 fut une année décisive pour l'ADIJ.

L'avenir de notre association a été fixée par l'adoption de nouveaux statuts lors de l'assemblée générale du 13 mai 1972, par le choix du domicile de l'administration à Moutier et par la nomination d'un secrétaire général, le 13 décembre 1972, à Delémont.

M. François Lachat, premier secrétaire général permanent de l'ADIJ, est né en 1942, à Bonfol. Il est licencié en droit et en lettres. Député au Grand Conseil bernois, il a occupé d'importantes fonctions dans des mouvements étudiantins suisse et européen. Sa solide formation universitaire et son dynamisme en feront un animateur précieux.

Ces dernières années, les rapports du comité relevaient les tâches toujours plus grandes que l'ADIJ devait remplir afin d'atteindre son but. Outre le travail considérable réalisé dans ses commissions, son Comité directeur était mis à forte contribution. La création d'une administration permanente s'imposait ; l'idée de l'ouverture d'un secrétariat général, étape primordiale de cette réalisation, se révélait indispensable. Il n'était plus possible de trouver des collaborateurs qui puissent assumer accessoirement, en plus de leurs obligations professionnelles, la gestion d'une société en constant développement.

La confiance placée en l'ADIJ et ce qu'on attend d'elle l'obligeant. Son activité doit être poursuivie, voire développée en fonction des pro-

blèmes complexes et variés qui se posent actuellement aux communes du Jura. Un secrétariat permanent rendra ce travail plus efficace encore.

Mais la réalisation d'un tel projet dépend aussi de son financement. Une administration permanente coûte approximativement 70 000 fr. au départ. C'est donc ce supplément qu'il faut trouver et garantir par la suite. L'augmentation des cotisations étant rendue nécessaire, elle fut décidée par l'assemblée générale. Nous avons demandé également au gouvernement de porter la subvention annuelle de l'Etat à 50 000 fr. au moins dès 1973. Le secrétariat permanent s'ouvrira le 1^{er} avril 1973.

Après les démissions de MM. Willy Sunier, premier vice-président, et René Domont, caissier, auxquels nous renouvelons notre reconnaissance car ils ont bien mérité de l'ADIJ, deux nouveaux membres sont entrés à la direction : MM. Jean Jobé, préfet, Porrentruy, et Rémy Berdat, conseiller municipal, Moutier. Assurés de leur précieuse collaboration, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

A la fin de l'année, M. Hubert Boillat, secrétaire, donnait sa démission ; il avait servi l'ADIJ avec dévouement et compétence durant quatre ans. Il a droit à notre gratitude.

Nous ne pouvons passer sous silence le décès de M. Arthur Oettinger, de Bâle, survenu dans sa 93^e année, après une courte maladie. Membre d'honneur de l'ADIJ, le défunt a représenté les milieux bâlois au comité de notre association, dès 1927. Son grand mérite fut la défense de la ligne Bâle-Genève par le Jura bernois.

Une pensée émue s'adresse également à la mémoire du Dr Charles Krähenbühl, membre d'honneur, décédé au cours de l'année. Il s'était illustré notamment par ses travaux de recherche portant sur la flore du Jura.

Résumons les affaires courantes, nouvelles et anciennes, qui retinrent plus spécialement l'attention des organes de l'ADIJ.

4.1. Trafic ferroviaire

Les études faites par les bureaux des horaires des CFF sur la base des vœux que nous avions exprimés dans notre requête du 27 octobre 1971, pour l'horaire 1973-1975, n'ont pas toutes abouti au résultat escompté. Cependant, les revendications principales sont satisfaites et nous remercions le bureau des horaires des CFF du travail approfondi qu'il a accompli et des explications qu'il nous a données à la conférence du 9 novembre 1972, à Berne.

Une démarche particulière a été faite auprès de l'Office fédéral des transports pour l'introduction d'abonnements général et de réseau à demi-prix en faveur des personnes âgées.

Une nouvelle intervention pour la suppression de la surtaxe du tunnel Moutier-Granges est restée sans effet ; un rapprochement tarifaire ne peut être pris en considération et la suppression du supplément des distances n'est pas possible.

Les études de détail pour l'établissement de la double-voie entre Aesch et Delémont et le percement d'un second tunnel entre Moutier et Granges sont en cours. L'équipement de la ligne Bâle-Bienne peut être envisagé dans un avenir pas trop lointain.

La ligne de Delle semble menacée. Il convient d'intervenir pour son maintien.

La liste de nos remarques et de nos revendications concernant le premier projet de l'horaire des chemins de fer 1973-1975 se trouve sous la rubrique : activité des commissions, chiffre 5.9.

4.2. Routes

L'aménagement de la route du Taubenloch se poursuit activement.

La reprise du tronçon les Malettes - Sur-la-Croix par la commune d'Asuel fait encore l'objet de pourparlers.

C'est cependant le sort de la Transjurane qui reste le point important de nos préoccupations et plus spécialement sa reconnaissance au plan de l'aménagement routier fédéral. Nous assurons de notre appui entier la Commission routière jurassienne dans ses démarches auprès des instances supérieures.

Les effets des restrictions en matière de construction routière limiteront certains programmes ; nous ignorons encore ce qu'il adviendra de la suppression du passage à niveau de Bévilard et de Soyhières.

4.3. Port de Bourogne

Par décret du 13 janvier 1972, M. Chaban-Delmas a déclaré d'utilité publique les travaux à entreprendre à l'ouest de Bourogne pour l'aménagement du canal à grand gabarit.

Les travaux toutefois ne semblent pas avancer à un rythme satisfaisant.

4.4. Association jurassienne de communes

Certaines voix se sont élevées pour réclamer la création d'une association jurassienne de communes. L'idée répond à une nécessité ressentie plus spécialement dans quelques régions du Jura par de petites communes. Il y a une dizaine d'années, de nombreuses communes jurassiennes étaient encore membres de l'Association des communes du canton de Berne. Actuellement, cette institution n'en compte plus qu'une quarantaine. Consciente du fait qu'il devient toujours plus difficile de dominer l'ensemble des problèmes posés aux communes et différents dans leur réalisation d'une région à l'autre, l'association bernoise appuierait l'initiative tendant à créer une association jurassienne.

La Commission des affaires communales et le Comité central de l'ADIJ ont examiné la question.

Pro Jura, qui nous a offert sa collaboration dans cette réalisation, a été invité à participer à une première consultation auprès des communes du Jura. Celles-ci devront s'exprimer sur deux points :

Etes-vous favorables à la création d'une association jurassienne de communes ?

L'ADIJ et Pro Jura doivent-ils patronner cette création, en organisant une première séance d'information ?

Après avoir défini le but de cette association nouvelle, il est prévu de réunir, en une seconde étape, une assemblée appelée à arrêter la forme de cette institution et à préciser le rôle que l'ADIJ et Pro Jura pourraient jouer. Nos deux grandes associations jurassiennes n'entendent

pas s'imposer mais bien plutôt prêter leur concours dans les limites de leur activité propre.

4.5. Intervention Hennet

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 1972, à Moutier, M. Georges Hennet, député, était intervenu, au nom du Parti socialiste, pour une représentation politique plus équitable dans les organes supérieurs de l'ADIJ.

A ce sujet, il est bon de rappeler que l'ADIJ est une association sans caractère politique qui fait appel à des personnes qualifiées s'intéressant à son activité. Il est aussi très difficile d'établir une représentation politique équitable, d'autant plus que, dans la plupart des cas, ces personnes, membres du Comité central ou des commissions, sont désignées par les communes, les corporations de droit public ou privé, ou proposées par les commissions. Certaines d'ailleurs ne se rattachent à aucun parti politique.

La composition actuelle de la Direction et du Comité central semble répondre à la motion du député Hennet. L'assemblée générale devra se prononcer sur une modification éventuelle de l'article 8 des statuts fixant le nombre des membres du Comité central.

4.6. Aéroport du Grand-Marais

La commission ad hoc chargée de l'étude de l'aménagement d'un aéroport au Grand-Marais a présenté au Comité central un rapport qui a été approuvé avec les conclusions suivantes :

Le projet actuel est mal parti, les régions intéressées manifestent une vive opposition. La Commission cantonale des transports recommande l'abandon du projet pour le moment.

Si un aéroport devait être créé un jour, le projet du Grand-Marais serait intéressant pour le Jura, pour autant qu'on ne se contente pas de vols charter et que notre infrastructure touristique se développe.

Le projet doit être mis en veilleuse ; néanmoins, les terrains nécessaires à une réalisation ultérieure doivent être réservés, dès maintenant, par les autorités cantonales compétentes.

4.7. Jura bernois Pétrole SA

Cette société a été créée récemment. Son siège est à Moutier, au domicile de l'ADIJ.

Les travaux de prospection dans le Jura seront financés par Shell Switzerland et par Swiss Petrol Holding SA.

4.8. Station d'épuration dans les gorges de Moutier

Après plusieurs interventions, le Comité central a décidé de demander aux communes intéressées de ne pas retenir le projet d'implantation de leur station d'épuration des eaux usées dans les gorges de Moutier (emplacement de la scierie Steullet). Ce site grandiose d'un intérêt géologique et scientifique exceptionnel doit être sauvagardé, d'autres solutions restant à disposition.

Parallèlement, les travaux entrepris par l'ADOR dans le haut de la vallée de Tavannes sont suivis avec intérêt. Une station d'épuration sera édifiée prochainement au Moulin-de-Loveresse par les communes de Tavannes, Reconvilier, Loveresse, Saules et Saicourt.

Une importante décharge contrôlée est en voie de réalisation dans la forêt de Chaindon. Vingt-deux communes du Jura-Sud et des Franches-Montagnes participeront à cet aménagement.

4.9. Formation professionnelle

La 16^e Journée des apprentis méritants a eu lieu, avec son succès habituel, le 30 juin 1972, à Choindez. Trente lauréats ont été récompensés pour les résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage des écoles professionnelle, artisanale et commerciale.

Nous nous plaisons à relever l'appui généreux de la maison von Roll SA.

4.10. Transformation de l'immeuble de Moutier

La transformation du premier étage de notre immeuble de Moutier, 2, rue du Château, nous est revenue à 21 000 fr.

Les travaux ont été terminés dans le courant de l'automne.

4.11. Mémento 1973

L'édition 1973 du Mémento des autorités fédérales, cantonales et de district destiné plus spécialement aux élèves de nos classes terminales, sortira de presse au printemps 1973. Ce dépliant est toujours plus recherché.

4.12. Bulletin

Le bulletin « Les Intérêts du Jura » a paru, comme d'habitude, 12 fois en 1972. Le chiffre du tirage a été variable : 1900 exemplaires (3 fois), 2000 (3 fois), 2200 (2 fois), 2300 (2 fois), 2350 (1 fois) et 2400 (1 fois). Les textes font au total 292 pages avec 27 clichés et les annonces 120 pages. Le produit de la publicité nous a permis de ramener le déficit d'exploitation du bulletin à un montant raisonnable et nous avons en outre bénéficié d'une subvention pour l'impression d'un numéro particulièrement coûteux. Les frais d'impression et de papier ont subi une nouvelle et importante augmentation.

Nous adressons nos sentiments de gratitude aux auteurs des articles publiés, aux annonceurs, aux abonnés et aussi à l'Imprimerie du « Démocrate » qui met tous ses soins à l'impression et à l'expédition du bulletin.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

*Président : Henri-Louis Favre, Reconvilier
Secrétaire : Francis Arn, Reconvilier*

Si l'activité de quelques sous-commissions semble avoir été mise en veilleuse, les circonstances le permettant, le travail de la Commission des affaires communales s'est concentré sur les problèmes d'épuration

des eaux usées et d'élimination des ordures ménagères. Pour les résoudre, la commission a fait appel à la collaboration et aux compétences de M. Georg Walter, ingénieur, Bienne.

Dans la séance du 29 juin 1972, M. Walter a présenté l'état de la question qui préoccupe de nombreuses communes. MM. H. Cuttat, directeur, et J. de Groote, ingénieur, Courtemelon, ont relevé l'importance que l'agriculture accorde à cet objet. Il semble bien qu'il ne soit plus nécessaire de revenir sur la nécessité et l'urgence de l'épuration des eaux usées ; cependant, l'information devrait être encore plus poussée au niveau des petites communes.

La commission suit avec intérêt les études et les travaux entrepris dans plusieurs régions du Jura.

Une commission spéciale de l'ADOR (Association pour la défense de l'Orval) travaille activement à la réalisation d'une décharge contrôlée dans la région de Tavannes. Vingt-deux communes du Jura-Sud ont été invitées à former une société pour l'aménagement et l'exploitation de cette décharge. L'emplacement retenu doit permettre d'entreposer rationnellement des ordures ménagères et des déchets industriels pour une population d'environ 20 000 habitants et ceci durant vingt-cinq ans. L'étude fait également l'objet de notre attention.

Le Comité central de l'ADIJ a confié à la Commission des affaires communales une tâche nouvelle : la création éventuelle d'une association des communes jurassiennes.

Face à la diversité et à la complexité des problèmes actuels, il est évident que l'Association des communes bernoises, qui compte encore une quarantaine de communes jurassiennes, ne peut plus agir efficacement sur l'ensemble du territoire cantonal. Une régionalisation s'impose pour les résoudre logiquement. L'association cantonale est d'ailleurs favorable à cette initiative.

Cet objet important a été traité par la commission dans sa séance du 21 novembre 1972. Relevons que Pro Jura a offert sa collaboration dans ce domaine.

La commission a admis les conclusions suivantes qu'elle a ensuite présentées au Comité central qui les a approuvées.

Avec Pro Jura, qui doit encore se prononcer, une enquête sera ouverte auprès des communes jurassiennes sur le fond et sur la forme de l'idée. Elles devront répondre à la question de principe : sont-elles favorables à la création d'une association de communes jurassiennes et, si oui, accepteraient-elles que Pro Jura et l'ADIJ prennent l'initiative d'une séance d'information permettant de poser le problème ?

Ces deux groupements semblent bien placés pour présenter cette proposition aux dites communes, pour la plupart membres des deux associations.

5.2. Commission agricole

*Président : H. Cuttat, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture,
Courtemelon*

Secrétaire : R. Frund, agro-technicien, Courgenay

La commission s'est réunie quatre fois. En début d'année, elle a traité le problème de la Charte sociale de l'agriculture suisse avec les délégués

des sociétés d'agriculture du Jura. Une soirée d'information a également été tenue le 7 juin, au Restaurant Central à Delémont, à l'intention de tous les agriculteurs du Jura.

Une séance a été consacrée à l'Ecole professionnelle agricole. M. K. Moser, inspecteur des écoles pour le canton de Berne, y était invité. Le 18 août, une journée d'information était organisée à Moutier et le 29 août, l'assemblée constitutive du Syndicat de communes pour la formation professionnelle agricole du Jura avait lieu à Courtemelon.

La commission s'est également réunie pour étudier et faire des remarques éventuelles sur le projet de loi fédérale concernant l'aide aux investissements dans les régions de montagne.

Le Jura ne possède pas de Chambre d'agriculture reconnue pour traiter les problèmes agricoles. Dans sa séance du 9 mai, la commission décidait sa réorganisation et la formation d'un groupe de travail pour l'étude de nouveaux statuts. Chaque société d'agriculture du Jura y a délégué un représentant. Le groupe de travail a tenu quatre séances et en fin d'année le projet de statuts pouvait être présenté à la commission.

Des diplômes ont été remis aux ouvriers agricoles qui ont servi le même patron pendant plus de dix ans.

La liste des lauréats est la suivante :

	Nombre années	Employeurs
Borruat Fernand	49	Laville-Mouhay Joseph, Chevenez
Clément Francis	21	Jungen Antoine, La Ferrière
Fueg Emile	20	Commune bourgeoise, Courtételle
Comment Roger	17	Chariatte Jean, Porrentruy
Hirschi Pitussi	16	Commune bourgeoise, Courtételle
Miserez Paul	16	Commune de Lajoux
Stücki Hans	13	Aubry Maurice, Les Embois
Metchez Gilbert	13	Stoll Martin, Les Bois
Amstutz Ernest	12	Amstutz Werner, Mormont
Petri Ugo	12	Pape Xavier, Pleigne
Gasser Elisa	12	Liechti Fritz, Les Ecorcheresses
Ruch Raymond	11	Grossniklaus Charles, Eschert
Manger Max	10	Laubscher Werner, Vermes

La préoccupation majeure de la commission pour 1973 sera la constitution de la Chambre d'agriculture du Jura.

5.3. Commission pour la formation professionnelle

Président : Roger Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle

Secrétaire : vacant

La Commission pour la formation professionnelle compte quinze membres qui représentent les milieux du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'enseignement et de l'administration.

MM. Willy Sunier, Willy Jeanneret, Daniel Cetlin et Jean Mamie, après plusieurs années de précieuse collaboration, ont exprimé le désir

de quitter la commission, pour des raisons de santé, de changement d'activité ou de surcroît de travail. Ils ont bien mérité des jeunes. Qu'ils soient chaleureusement remercié de leur dévouement à la formation professionnelle. Ils ont été remplacés par MM. Pierre-Eugène Bergerat, adjoint à l'Office cantonal de la formation professionnelle, Jean Jobé, préfet de Porrentruy, Rémy Berdat, conseiller municipal à Moutier, et Yvan Vecchi, informateur professionnel à Tavannes. Nous souhaitons à ces derniers la bienvenue et comptons sur leur expérience pour développer et épanouir encore l'apprentissage professionnel.

La commission s'est principalement occupée, en 1972, de l'organisation de la 16^e Journée des apprentis méritants du Jura et de la création d'un Office des bourses régional pour la partie française du Jura et de Bienne.

La 16^e Journée des apprentis méritants s'est déroulée le 30 juin 1972 à Choidez ; elle a permis de récompenser trente lauréats qui se sont particulièrement distingués lors des examens de fin d'apprentissage des écoles professionnelles artisanale et commerciale.

La parfaite réussite de cette journée est due, principalement, à la participation financière de von Roll SA que nous remercions très sincèrement. La Municipalité de Courrendlin-Choidez ainsi que la Fanfare municipale ont également largement contribué au succès de cette manifestation.

Quant aux orateurs, MM. Fernand Monin, maire, Martial Cortat, ingénieur, et Otto Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, ils surent, par leur éloquence et la précision de leur pensée, apporter de précieux conseils et prodiguer des encouragements.

Quant au nouveau président, M. Roger Jardin, il sut, par d'aimables paroles, intéresser non seulement les jeunes lauréats, mais tous les parents et amis, maîtres d'apprentissage et membres du corps enseignant qui étaient venus nombreux féliciter les nouveaux diplômés.

Merci encore au président central de l'ADIJ, M. René Steiner, qui sut, lui aussi, montrer aux lauréats qu'un métier bien appris est source de bonheur.

Pour clore cette agréable manifestation, le président Roger Jardin se plut à déclarer : « Aujourd'hui, nous pouvons être réconfortés de l'attitude des jeunes. L'idée qu'une solide formation professionnelle constitue finalement le meilleur des investissements est reconnue par la majorité des jeunes. Septante pour cent de ces derniers ont un contrat d'apprentissage en poche, soit 10 % de plus qu'il n'y a vingt ans. Ce qui est encore plus encourageant, c'est que les 67 % de ces jeunes sont satisfaits de leur sort. Autre sujet de satisfaction, c'est que, parmi les distractions de la jeunesse, la lecture occupe la première place, suivie par le sport, la musique et la danse. Il ne faut pas oublier qu'apprendre, c'est nager en remontant le courant : quand on n'avance pas, on recule, et qu'en travaillant pour les seuls biens matériels, nous bâtissons nous-mêmes notre prison. Aimer son métier, c'est être heureux. »

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant seize ans

1957 :	12 lauréats	1965 :	30 lauréats
1958 :	20 lauréats	1966 :	31 lauréats
1959 :	22 lauréats	1967 :	34 lauréats
1960 :	26 lauréats	1968 :	37 lauréats
1961 :	25 lauréats	1969 :	35 lauréats
1962 :	25 lauréats	1970 :	30 lauréats
1963 :	25 lauréats	1971 :	41 lauréats
1964 :	28 lauréats	1972 :	30 lauréats
		Total :	<u>452 lauréats</u>

Répartition par district

Laufon :	29 lauréats
Porrentruy :	64 lauréats
Delémont :	111 lauréats
Franches-Montagnes :	24 lauréats
Moutier :	147 lauréats
Courtelary :	68 lauréats
La Neuveville :	4 lauréats
Bienne :	5 lauréats
Total :	<u>452 lauréats</u>

Classement par professions

Employés (es) de commerce - banque	70	Monteurs électriques	19
Acheveurs de boîtes	2	Monteur en chauffage central	1
Appareilleur	1	Monteurs d'app. électroniques	2
Boulanger-pâtissiers	16	Outilleur d'horlogerie	1
Bouchers-charcutiers	16	Droguistes	2
Coiffeuses	17	Électricien sur autos	1
Coiffeurs	4	Electroplaste	1
Compositeurs typographes	10	Employés de laboratoire	2
Conducteurs typographes	2	Étalagistes décorateurs (trices)	3
Couturières	11	Forgerons	3
Coupeurs en chaussures	2	Forestiers-bûcherons	3
Décolleteurs	18	Horlogers praticiens	10
Dessinateurs en bâtiment	17	Horlogers rhabilleurs	6
Dessinateurs en génie civil	18	Maçons	6
Dessinateurs en machines	23	Maréchal-forgeron	1
Marbrier	1	Papetier	1
Mécaniciens ajusteurs	16	Peintres	4
Mécaniciens de précision	43	Piqueuse en chaussures	1
Mécaniciens faiseurs d'étampes	3	Remonteurs horlogers complets	2
Mécaniciens outilleurs	9	Ramoneur	1
Mécaniciens en automobiles	15	Radio-électriciens	17
		Serruriers de construction	4

Mécanicien sur machines	1	Tourneur de boîtes or	1
Menuisiers ébénistes	10	Tourneur de boîtes	1
Menuisiers modeleurs	2	Technicien dentiste	1
Micromécaniciens dessinateurs	2	Vendeuses et vendeurs	28
Modeleur sur chaussures	1		
		Total :	<u>452</u>

Statistique des récompenses choisies

Livres (151 lauréats) :	dictionnaires	29
	ouvrages techniques	68
	ouvrages classiques	20
	voyages, aventures	14
	romans modernes	11
	histoire	9
Disques (44 lauréats) :	musique classique	22
	jazz	14
	chansons opérettes	8
Outillage professionnel (59 lauréats) :	menuiserie	5
	coiffure	13
	électricité	12
	dessin	10
	horlogerie	8
	de mesure	9
	boulangerie	1
	boucherie	1
Appareils photographiques :		19
Montres et réveils :		130
Articles ménagers :		20
Divers (29 lauréats) :	tourne-disque	1
	microphone	1
	règles à calcul	3
	boussole	1
	cendrier	1
	gants coureur auto	1
	accessoires pour autos	2
	radio	3
	divers matériel	15
	pièce d'or	1

5.4. Commission des forêts et du bois

*Président : A. Salomoni, inspecteur forestier, Moutier
 Secrétaire : G. Letté, ingénieur forestier, Delémont*

Administration

La Commission des forêts et du bois a vu le départ de deux de ses membres qui, pour des raisons professionnelles, ont dû se démettre de leurs fonctions. Il s'agit de M. J. Biétry, Les Enfers, représentant une association de propriétaires de forêts, et de M. M. Broquet, Courfaivre,

représentant la menuiserie-charpenterie. D'autre part, il faut signaler également qu'à la suite de la cessation d'activité de la Fabrique de papier de Laufon, cette industrie n'est plus représentée dans la commission.

Réalisation 1972

Au cours de l'année, la commission complète s'est réunie deux fois. Les groupes de travail s'occupant soit de l'enquête, soit du marché des bois de service ont au cours de six séances établi le programme de mise en valeur des résultats de l'enquête ainsi que les projets de recommandation pour le marché des bois.

1. Enquête sur la production de bois dans les forêts jurassiennes.

L'analyse des questionnaires et leur récapitulation par arrondissement forestier et par région géographique ont pu être terminées pour la fin 1972. La publication des résultats pourra se faire au cours de l'année 1973.

2. Enquête sur la consommation de bois dans l'industrie jurassienne.

Les formules d'enquête ont été remises à toutes les scieries jurassiennes au cours de l'année écoulée. Si à la fin de l'année nous détenions une partie de ces formules, il n'en demeure pas moins qu'environ 20 % des entreprises questionnées n'ont pas répondu à notre demande. Les membres de la commission représentant l'industrie du bois s'occupent actuellement de mettre à jour cette prospection de sorte que parallèlement à la publication des résultats de l'enquête de production on puisse disposer des chiffres concernant la consommation.

3. Accords commerciaux pour la vente des bois de service feuillus et résineux.

Dans le cadre de la commission, il a été possible de mettre sur pied cette année également une recommandation fixant les bases de prix pour le marché des bois de service. L'établissement d'une recommandation pour la vente des bois feuillus a été précédé d'une journée de démonstration du cubage et de classification des grumes.

Ces deux recommandations ont été publiées et diffusées par la presse jurassienne et le bulletin de l'ADIJ.

5.5. Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ

Président : J.-Cl. Bouvier, Porrentruy

Secrétaire : F. Guenat, Porrentruy

Notre commission s'est réunie trois fois en séance plénière et il serait trop long d'énumérer les nombreuses séances de bureau, d'équipes techniques et les contacts que nous avons eus, dans la mesure de nos moyens, avec les autorités et les groupements qui s'intéressent à la protection de la nature.

Nous avons ressenti une grande amertume en apprenant le décès de M. le Dr Charles Krähenbühl. Il fut membre de notre commission de 1958 à 1970, ainsi que membre d'honneur de l'ADIJ depuis mai 1966.

Ses travaux de recherche, sa collaboration et le soutien de sa personnalité ont été d'une grande importance dans la défense de la nature jurassienne.

Notre commission a trente-cinq ans d'activité ; il n'y a guère que la Commission des affaires communales qui fut fondée avant elle. La séance constitutive eut lieu le 23 janvier 1937, en présence de MM. Farron, Reusser et Steiner (représentants de l'ADIJ) et de MM. Baumgartner et Flotron (représentants du Jura à la Commission cantonale pour la protection de la nature). A ces messieurs se joignit quelques mois plus tard M. E. Guéniat, alors professeur de biologie à l'Ecole cantonale de Porrentruy, qui quitta notre commission pour quelques années, lorsque ses activités professionnelles l'accaparèrent entièrement. M. Guéniat est à nouveau membre de notre commission à part entière. Seul M. Steiner, alors secrétaire, puis président central de l'ADIJ, eut une activité continue, durant ces trente-cinq ans, au sein de notre commission. Il sut, par son grand intérêt pour la protection de la nature, soutenir et relancer notre commission dans ses moments difficiles et l'intégrer aux activités de l'ADIJ. L'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature a honoré M. Steiner en le nommant membre d'honneur, lors de son assemblée annuelle des délégués du 4 novembre 1972. Nous félicitons sincèrement notre président central pour cette marque d'estime.

A l'occasion de ce rapport annuel, nous voudrions insister sur les relations continues que nous entretenons depuis plusieurs années avec M. K.-L. Schmalz, Dr h. c., inspecteur cantonal pour la protection de la nature. En effet, il ne faut pas confondre le travail de l'inspecteur avec celui de notre commission qui a une fonction officieuse et indépendante, spécialement dans le cadre des réserves naturelles : celle de promouvoir la protection de la nature, de synchroniser les activités dispersées de différents milieux, d'étudier, de discuter, voire de contester certains problèmes touchant à la protection de la nature.

Pour 1972, l'inspecteur a procédé notamment à :

- l'extension de la réserve naturelle de Bonfol ;
- la mise en place, dans un temps record, de celle de Plain-de-Saigne ;
- au classement de celle de Bellelay.

Avec des moyens plus que modestes, M. Schmalz a démontré qu'il s'occupe de la protection dans le Jura avec beaucoup d'intérêt et de justice. Nous ne passerons pas en revue ici son action dans l'ancien canton, mais nous tenons à relever que l'Université de Berne, lors de son dies academicus du 1^{er} décembre 1972, a honoré M. Schmalz en lui conférant le titre de docteur honoris causa. Que cet honneur soit, pour l'inspecteur cantonal, un témoignage de gratitude et un encouragement, malgré les difficultés budgétaires dans lesquelles il doit se débattre. Reconnaissions objectivement que les budgets alloués à la protection de la nature ne pèsent pas très lourd dans la balance financière annuelle des Etats et progressent modestement d'une année à l'autre.

La réaction gratuite, indépendante de tout budget, qui devrait se manifester à l'échelle individuelle, suite à l'information faite par la presse et la télévision, est à peine décelable. Ne soyons pas trop pessimistes tout de même, il faut une longue patience et une action continue.

Le rapport technique de notre commission est de plus en plus difficile à réaliser si l'on veut éviter la monotonie des citations. Retenons cependant une activité très accapante qui nous fut demandée à fin avril 1972 par l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature et l'Office cantonal du plan d'aménagement, suite à l'ordonnance fédérale du 8 février 1972. Le 1^{er} novembre 1972, notre commission présentait un ensemble de seize cartes au 1 : 25 000 en six couleurs, comprenant :

1. inventaire des réserves naturelles, dont le tiers présente actuellement un statut juridique ;
2. secteurs linéaires de protection (rivières, ruisseaux, ravins) ;
3. à titre d'information, le classement en deux zones (suivant les directives de l'AT) des surfaces en dehors des agglomérations ;
4. à titre d'information, les atteintes aux sites (sous la responsabilité de la Commission AT de l'ADIJ).

La réalisation graphique de ces cartes fut possible grâce aux compétences de M. Bucher, adjoint au Ve arrondissement des ponts et chaussées, membre de notre commission. Les points 3 et 4 furent spécialement discutés avec la Commission AT de l'ADIJ, le délégué de l'Office cantonal du plan d'aménagement, M. Baumann, et les représentants de ce même office.

Ne nous faisons pas d'illusions sur les résultats pratiques d'un tel travail ! Cependant, cela nous a permis :

- d'avoir une vue générale des réserves naturelles en potentiel dans le Jura, qui devrait se compléter par l'inventaire des monuments naturels dans le sens de la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection de la nature du 8 février 1972 ;
- de constater que, répartie en trois équipes de travail (Jura-Nord, centre et sud), notre commission a répondu avec efficacité et dans un temps très court à un problème complexe.

Pour terminer, nous voudrions signaler deux faits qui nous donnent beaucoup d'espoir pour l'avenir :

A Vendlincourt, une société s'est constituée dans le but d'exploiter elle-même l'étang qui appartient à l'Etat et qui est loué par cette société. Une exploitation piscicole s'y fera suivant un règlement précis, conforme à l'arrêté de protection.

La Société « La Mésange » de Malleray-Bévilard a procédé à la mise en place d'une réserve communale. Un petit étang a été aménagé dans un milieu encore en partie en travail. Le tout présente un énorme intérêt pour les activités de la section « protection » de cette société, pour le contact avec la nature, l'enseignement et l'éducation. Il n'y a pas de statut juridique comparable à celui d'une réserve naturelle ; l'avenir de cette réserve communale dépendra essentiellement de l'activité de quelques citoyens.

Souhaitons que l'étang de Vendlincourt, comme aussi la « Fontaine aux Sureaux » à Malleray-Bévilard soient à l'abri des personnes mal intentionnées ou ignorantes des choses de la nature et que ces deux réalisations se généralisent dans toutes les communes jurassiennes.

5.6. Commission sociale

Président : G. Rais, directeur du Foyer, Delémont

Secrétaire : Mlle P. Uuilleumier, assistante sociale, Moutier

La Commission sociale de l'ADIJ, au sens du règlement qui régit son activité et des mandats qui lui sont conférés par la Direction des œuvres sociales du canton, fonctionne en qualité d'organisme de coordination et de planification sociales pour la partie française du canton de Berne. Par le canal de l'ADIJ, elle livre les résultats de ses études et enquêtes et émet des propositions à l'intention des instances cantonales concernées. Elle est un instrument d'étude au service de l'Etat et de l'ensemble des organismes sociaux jurassiens. Sur le plan pratique, la commission sociale met sur pied progressivement des groupes de travail pour chaque secteur d'activité sociale et pour chaque type caractéristique d'inadaptation.

L'efficacité des études entreprises par les groupes de travail requiert l'existence d'un secrétariat d'enquête chargé notamment :

- de maintenir la liaison entre les groupes et d'assurer la coordination constante de leurs travaux ;
- de centraliser les propositions des groupes à l'intention de la Commission sociale ;
- d'assurer la préparation des documents de base, l'exécution d'enquêtes et de travaux spécifiques de recherche, la mise au point et la rédaction de propositions.

Il incombe également au secrétariat de la Commission sociale la tâche de promouvoir une information générale en matière d'activité sociale :

- par la mise sur pied de cours, conférences, séminaires ;
- par la publication d'informations destinées aux organismes sociaux ;
- par la presse écrite et parlée ;
- par la création et l'animation d'un centre de documentation et d'information pour toutes les institutions sociales.

Le 29 septembre 1972, la Direction des œuvres sociales du canton de Berne a décidé la création du poste de secrétaire d'enquête de la Commission sociale de l'ADIJ pour le 1^{er} janvier 1973.

Le secrétariat d'enquête devra prouver, à brève échéance, son indispensabilité pour devenir l'embryon d'un Office de planification sociale pour la partie française du canton.

Dans sa nouvelle structure, la Commission sociale est en mesure de collaborer au développement et à la création d'institutions nécessaires à l'équipement social du Jura.

Dans les groupes de travail

Commission de coordination pour la formation des débiles mentaux pratiquement éducables

Président : M. Paul-André Berger, collaborateur de Pro Infirmis, Delémont.

En application du mandat conféré par la Direction des œuvres sociales du canton, la commission a déposé son premier rapport intermédiaire contenant notamment :

- une enquête complète concernant les enfants pratiquement éducables et inéducables du Jura ;
- une énumération des besoins en institutions et structures pédagogiques et éducatives ;
- un ordre d'urgence dans les réalisations ;
- une proposition visant à la création d'une institution pour enfants inéducables à envisager avec le développement d'une institution pour enfants pratiquement éducables.

Il est à souligner que l'Association jurassienne des parents de handicapés physiques ou mentaux et la Ligue jurassienne en faveur des infirmes moteurs cérébraux ont été consultées et souscrivent au premier rapport intermédiaire de la commission.

Groupe de travail pour le recrutement et la formation du personnel éducatif

Président : M. Denis Petitjean, directeur du Home d'enfants, Courtelary.

Le groupe constitue un dossier d'informations ayant trait aux possibilités de formation d'éducateurs en Suisse romande.

Le mandat du groupe s'étend :

- à l'analyse des besoins en éducateurs dans le Jura ;
- à la formation de base et en emploi des éducateurs spécialisés ;
- au perfectionnement et à la formation continue du personnel éducatif en fonctions.

Les propositions émises le seront en concordance d'options avec l'Association jurassienne des travailleurs de l'éducation spécialisée (ARTES) et l'Association jurassienne des maisons pour enfants et adolescents (AJMEA).

Adolescents et jeunes adultes inadaptés

Sur mandat de la Direction des œuvres sociales du canton, notifié le 12 septembre 1972, la Commission sociale a créé deux nouveaux groupes de travail pour la planification des institutions en faveur des adolescents et jeunes adultes inadaptés :

Groupe de travail pour la planification des institutions en faveur des inadaptés sociaux et caractériels

Président : M^e Michel Girardin, avocat des mineurs du Jura, Moutier.

Groupe de travail pour la planification des ateliers destinés aux inadaptés débiles mentaux

Président : M. le Dr Jean-Jacques Fehr, directeur de la clinique psychiatrique de Bellelay.

5.7. Commission pour la sauvegarde du patrimoine

Président : Jean Christe, instituteur, Courrendlin

Secrétaire : Etienne Chavanne, architecte, Moutier

Dans deux séances de la commission, les affaires suivantes ont été traitées :

Le martinet de Corcelles nous donne toujours bien du souci. Le propriétaire de l'immeuble aimerait pouvoir disposer de plus de place. Comme il s'agit ici d'un des derniers vestiges de l'industrie sidérurgique dans le Jura, une demande a été adressée à la Commission pour la sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz), demande dans laquelle nous suggérons que l'on veuille bien entreprendre une remise en état du martinet comme cela a été fait à Beinwil (SO). Les organes dirigeants du Heimatschutz nous ont promis de venir sur place au printemps 1973 et d'examiner avec notre commission les possibilités de solution.

En ce qui concerne la sauvegarde de la maison paysanne, une modification est intervenue. Désormais, une sous-commission cantonale a été désignée pour le Jura. Elle a à sa tête M. Kessi, architecte à Moutier. Notre commission assume la vice-présidence. Les fiches d'inventaire de même que les directives pour les relevés ont été traduites en français et sont maintenant à disposition.

Nous avons signalé de nombreuses affaires aux autorités supérieures, notamment les précautions qui seraient à prendre lors de l'aménagement du carrefour de Vicques (ancienne église) où il serait possible de trouver des vestiges romains.

A la suite d'une campagne de presse, nous nous sommes également intéressés à la démolition de la scierie-moulin de Bollement et à la suppression de l'usine du Theusseret et de celle de Bellefontaine. En collaboration avec la Commission pour la protection de la nature, nous veillerons pour que l'utilisation rationnelle des bâtiments en cause soit assurée en faveur de l'écologie du Doubs (études).

A la demande des autorités de Tavannes et de la Société d'embellissement de cette localité, nous avons étudié, en collaboration avec M. Gerster, la réfection de l'inscription romaine de Pierre-Pertuis. Un projet a été établi bénévolement par M. Gerster, que nous remercions, et sera vraisemblablement exécuté au printemps 1973.

Différentes instances nous ont soumis des projets de rénovation ou de transformation de bâtiments ayant une valeur historique, et dans la plupart des cas nous ont demandé notre appui financier. C'est ainsi que les subventions suivantes ont été accordées : 1000 fr. à la paroisse de Lugnez pour la restauration de la chapelle Saint-Imier ; 500 fr. à M. Claude Petignat à Miécourt pour la restauration de la Maison de la dîme à Miécourt ; 3000 fr. à la Maison de Bon Secours à Miserez pour la restauration (une réussite) de la chapelle gothique ; 250 fr. pour la restauration d'un cadran solaire au Bois-Derrière ; 2500 fr. à la Municipalité de Delémont pour la restauration de la Porte-au-Loup ; 2000 fr. en faveur de la restauration de la Maison des Oeuvres (troisième étape) à Saint-Ursanne ; 2500 fr. à la paroisse de Bonfol pour la couverture en tuiles vernissées du clocher de l'église ; 5000 fr. à la paroisse de Mervelier en faveur de la restauration de l'église. On peut donc cons-

tater que la part nous revenant de la vente de l'Ecu d'or est largement mise à contribution.

Nous avons d'autre part fait un tour d'horizon relatif à la sauvegarde de témoins de l'histoire jurassienne d'un genre particulier. Il s'agit des tombes de personnes ayant joué un rôle dans notre histoire. Certaines sont remarquables. Une grande partie d'entre elles au moins dans la région du Jura-Nord sont en fonte et sont quasi les derniers vestiges du travail des fondeurs des forges d'Undervelier ou de Bassecourt. Nous pensons tout particulièrement aux tombes des abbés de Bellelay, du colonel Hoffmeyer, etc. Il conviendrait de faire en sorte que les communes ou les paroisses puissent s'occuper d'un entretien courant de ces tombes dont la signification historique est évidente.

Il en est de même pour les objets de valeur se trouvant dans les églises. Il semble qu'un inventaire devrait en être établi, car il y a de grands risques que certaines pièces s'égarent ou soient volées. Nous rendons ici hommage à la paroisse de Mervelier qui a procédé de la sorte et mis en dépôt au musée une de ces listes.

Bien d'autres affaires ont encore été traitées, mais n'ont pas encore été liquidées. C'est le cas notamment pour les fouilles de Courtételle, la classification de la Grande Coronelle, les vieilles fresques des maisons des Convers, la borne d'Erguel aux Bois, le baptistère de Court, etc. Il y a donc encore un beau travail à faire au cours de la nouvelle année.

Pour terminer, nous voudrions remercier chaleureusement les communes, paroisses, particuliers qui s'entourent de garanties lors de transformations ou de réfections de bâtiments ou d'objets ayant une valeur historique. C'est là le gage du maintien de notre patrimoine.

5.8. Commission pour l'aménagement du territoire

Président : Marcel Faivre, architecte, Porrentruy

Secrétaire : Charles Frund, inspecteur des forêts, Porrentruy

Les effets de la loi de 1970 ont commencé à se faire sentir dans nos régions. Les limitations imposées ont surpris, étonné, vexé, énervé aussi. Les réactions vont de la compréhension complice au refus brutal et vindicatif.

Certes, plus de cent cinquante ans de liberté de bâtir n'importe où, n'importe comment sont abrogés d'un seul coup.

En général on retient davantage les restrictions que les avantages de la nouvelle loi.

Malgré l'effort d'information fait par nos soins ou par d'autres instances, nos populations ne saisissent que difficilement la situation nouvelle. On ne croit pas aux refus d'un permis de bâtir et pour beaucoup de personnes il faut avoir vécu un cas avant d'y croire.

Les exemples positifs de l'application de la loi ne sont pas mis suffisamment en évidence. Ils montrent pourtant qu'une commune qui sait utiliser l'avantage qui lui est donné peut, dans une grande mesure, maîtriser la politique immobilière des terrains à bâtir et mettre sur le marché des parcelles à des prix non spéculatifs. Nous connaissons des cas où l'intervention habile d'un conseil communal a fait passer les prix de 25 fr. à 8 fr. le mètre carré.

Certes tout cela est lié au problème de la participation aux frais de viabilité. Ici aussi la pratique n'est pas encore entrée dans les mœurs et les communes ne se rendent pas toujours compte des charges insupportables que la pratique de la viabilité gratuite leur cause.

En concentrant les zones de constructions on permet une meilleure utilisation des terrains et surtout une économie très importante dans les équipements ; cela est souvent l'argument le plus persuasif en faveur d'une planification.

Le travail essentiel de la commission fut le suivant :

- Durant l'année la commission a été souvent interpellée pour se prononcer sur des cas particuliers d'application de la loi.
- Elle s'est occupée aussi des plans d'aménagement du Clos-du-Doubs et plus particulièrement de la carte des vocations agricoles qu'elle a pu financer grâce à l'aide du Groupe régional de planification de Berne. Mais faute de crédits elle n'a pu avancer ses travaux suivant le programme qu'elle s'était fixé.
- Le problème du maintien de la propriété agricole a fait l'objet de toute notre attention. Une enquête est en cours aux Franches-Montagnes qui tend à déterminer les propriétés qui ont passé en mains de non-exploitants ces dernières années. Cette enquête est effectuée par M. Claude, ingénieur agronome, avec la collaboration de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon.
- En collaboration avec la Commission de protection de la nature et de l'Office du plan d'aménagement nous avons participé à l'établissement des cartes jurassiennes de protection des sites au sens de l'arrêté fédéral urgent de mars 1972. Ces documents auront une grande importance pratique dans la protection des sites et paysages ces années prochaines.
- Des entrevues avec les représentants du canton de Neuchâtel et de la France, à propos des zones frontières, se sont révélées fructueuses en matière d'harmonisation des politiques de protection.
- Plus récemment la commission a participé à la mise sur pied d'un organe visant à la création d'une région jurassienne en relation avec l'initiative des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et d'un certain nombre de communes du Vallon de Saint-Imier et des Franches-Montagnes qui se sont alliées pour procéder à une vaste étude économique régionale. Cette étude est menée par les professeurs Juvet et Maillat, de Neuchâtel.
- Une autre étude qui demande quelque collaboration de notre part est envisagée sur la région d'Ajoie. Elle est en rapport avec la situation économique des communes de régions frontières et ressort de la participation de la Confédération à l'Union européenne.
- Le souci de la commission s'est particulièrement porté sur le problème des carrières et de leur impact sur le paysage. A ce propos le bulletin de l'ADIJ a publié une étude qui servira de base aux réflexions et aux actions indispensables face aux atteintes de plus en plus graves faites aux paysages jurassiens.

Enfin, de récentes dispositions cantonales font que l'aide financière aux travaux du groupe de travail de la commission sera sensiblement réduite. Ceci nous oblige à restreindre encore nos activités. Nous le

regrettons, persuadés que l'autorité administrative a tout intérêt à ce que l'information en matière d'aménagement soit réalisée par un organisme d'intérêt public comme l'ADIJ. Les restrictions brutales de la législation sur le droit de bâtir sont mieux acceptées lorsque information et justification sont faites librement en dehors du pouvoir étatique. Nous osons espérer que ces mesures ne sont que provisoires et qu'elles ne sont point basées sur une attitude politique.

5.9. Commission du trafic ferroviaire

*Président : René Steiner, Delémont
Secrétaire : Hubert Boillat, Reconvilier*

Après examen du premier projet de l'horaire 1973-1975, la Commission du trafic ferroviaire, dans sa séance du 8 janvier 1973, a présenté les remarques suivantes à l'Office des transports du canton de Berne.

Il est relevé, en préambule, que l'horaire actuel donne satisfaction.

Cadre 35

- 331 Nous demandons l'arrêt de ce nouveau direct à Moutier. Justification : les voyageurs qui de Tramelan et de la Vallée de Tavannes doivent regagner Bâle en fin de journée n'ont aucune possibilité acceptable entre le 3057 au milieu de l'après-midi avec arrivée à Bâle à 17 h. 58 et le 3075, arrivée à Bâle à 21 h. 18.
- 3069 Si la revendication ci-dessus ne peut être réalisée, nous demandons que le 3069 soit placé devant le 331 jusqu'à Delémont.
- 3371 Delémont-Bâle, Delémont départ à 19 h. 57 à l'horaire actuel. Nous demandons le maintien de cet omnibus à l'horaire. Justification : entre le 3367, départ de Delémont à 18 h. 29 et le 3373, départ à 20 h. 22, il n'y a plus aucune relation par omnibus en aval de Delémont. Le 3371 serait distributeur du 331 et reprendrait les voyageurs du 2971 de Porrentruy.
- 3312 Bâle-Delémont (608-708). Nous demandons le retardement de quelques minutes de ce train au départ de Laufon afin que les voyageurs de Breitenbach (localité industrielle) arrivant à Laufon par le premier car postal du matin trouvent à Delémont la correspondance pour la Suisse romande (306) et pour Berne (574).

Cadre 36

- 2982 Delémont-Boncourt (2016-2108). Nous demandons que le départ de ce train de Delémont soit retardé pour en faire un distributeur du nouveau direct 340 qui a d'excellentes correspondances d'Allemagne, de Belgique et de Zurich. Cela nous paraît plus important que d'obliger les voyageurs arrivant à Delémont par le 3376 à attendre quinze minutes de plus dans cette dernière gare.

Cadre 38

Nous regrettons qu'entre le 3222 (La Chaux-de-Fonds départ à 7 h. 55 et le 3534, départ à 11 h. 34) il n'y ait pas de relation par omnibus entre La Chaux-de-Fonds et Biel. C'est le cas déjà à l'horaire actuel, mais cette lacune est désagréablement ressentie par les usagers du chemin de fer.

5.10. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : O. Stalder, directeur, La Neuveville

Secrétaire : J. Aegerter, La Neuveville

A. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

	Indicateurs
Ajoie	—
4 itinéraires	—
Chasseral	21
15 itinéraires	21
Delémont	—
tous les itinéraires ont été contrôlés	—
Franches-Montagnes-Nord	65
8 itinéraires	65
Franches-Montagnes-Centre	14
6 itinéraires	14
Franches-Montagnes-Sud	39
8 itinéraires	39
Laufon	—
10 itinéraires	—
Montoz	15
7 itinéraires	15
Moron	11
14 itinéraires	11
Raimeux	25
8 itinéraires	25
Total	190

La valeur de ce matériel représente un montant de 7967 fr. Il faut y ajouter un montant de 2000 fr. représentant la valeur du matériel de fixation (poteaux et marques intermédiaires). Total : env. 10 000 fr.

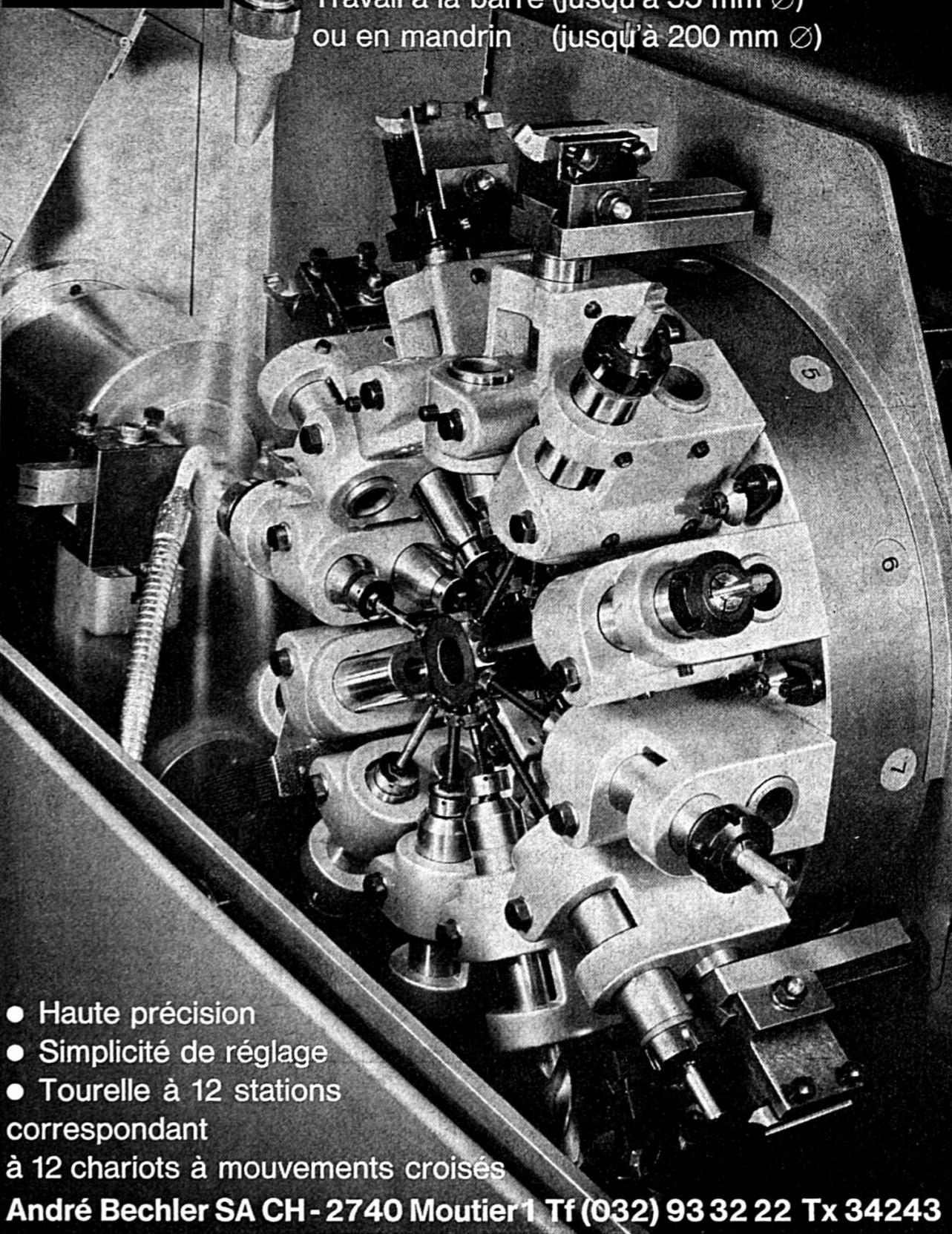
2. Nouveaux itinéraires balisés en 1972

Moron

	Km.	Indicateurs
Nº 42 : Reconvilier - Saicourt - Bellelay	6,9	16
La valeur de ce matériel représente un montant de 657 fr.		

BECHLER

Tour automatique à tourelle REACTO-MATIC
Travail à la barre (jusqu'à 55 mm Ø)
ou en mandrin (jusqu'à 200 mm Ø)



- Haute précision
- Simplicité de réglage
- Tourelle à 12 stations correspondant à 12 chariots à mouvements croisés

André Bechler SA CH-2740 Moutier 1 Tf (032) 93 32 22 Tx 34243

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance maladie
créeée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. 066 22 15 33

Administration : **Cortébert**, tél. 032 97 14 44

Nos sections dans le Jura :

Bellelay	M. J.-P. Bernard	Tél. 032 91 91 68
Biènne	6, rue de la Gare	Tél. 032 3 65 85
Les Breuleux	Mme H. Donzé	Tél. 039 54 14 43
Corgémont	M. D. Dubois	Tél. 032 97 16 60
Cortébert	Administration centrale	Tél. 032 97 14 44
Delémont	Mme O. Montavon	Tél. 066 22 12 07
Moutier	Mme R. Steiner	Tél. 032 93 13 73
La Neuveville	M. E. Merz	Tél. 038 51 27 94
Porrentruy	Mme M. Rothen	Tél. 066 66 27 94
Renan	M. J.-P. Vaucher	Tél. 039 63 11 29
Saint-Imier	M. A. Racine	Tél. 039 41 24 67
Soncboz	Mme Y. Schmid	Tél. 032 3 65 85
Sonvilier	M. R. Marchand	Tél. 039 41 11 08
Tavannes	M. J. Bähler	Tél. 032 91 11 15

B. PRÉPARATION DES COMMANDANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1973

Ajoie

		Km.
Nº 2	: Porrentruy - Cœuve - Bonfol	6,9
Nº 3	: Porrentruy - Alle - Vendlincourt - Bonfol	11,6
Nº 3 a	: Porrentruy - Combe-Vaumacon - Vendlincourt	7,6

Moron

Nº 49	: Courfaivre - Chez-les-Pics - Mont-Dessus	6,4
-------	--	-----

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

Tableau d'orientation de Montfaucon : placé en août.

Tableaux d'orientation des Prés-d'Orvin et de La Neuveville : en préparation.

D. GUIDES TOURISTIQUES

Franches-Montagnes : réédition en allemand à l'impression.

Région de Moutier : édition en français à l'impression.

Chasseral : réédition en préparation.

E. ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES CHEMINS

- a) Les travaux de terrassement sur le nouveau tracé Prêles - Les Moulins (gorges de la Douanne) ont été terminés. Ils ont été exécutés d'une manière très satisfaisante par des jeunes gens de la Maison d'éducation de Prêles.
- b) Une passerelle a été construite sur le Doubs, à la Charbonnière, par l'ER du génie de Brugg. Coût devisé : environ 23 000 fr. Ce moyen de franchissement, placé sur l'itinéraire de Saint-Brais - Epauvillers, est très apprécié, non seulement par les touristes, mais également par la population de la région.
- c) Amélioration de l'itinéraire Nº 9 : Saignelégier - Les Pommerats - Goumois, dans sa partie la plus en pente.
- d) Travaux de terrassement ayant pour but de déplacer sur une largeur de 150 m. l'itinéraire Montfaucon - Les Enfers - Soubey au point 888 à un kilomètre au nord-est de Les Enfers. Cette modification de tracé évite aux piétons d'utiliser la route cantonale.

F. COURSES ORGANISÉES

22 mai : Mont-Soleil - Le Noirmont - Saignelégier, 230 participants (M. A. Schaffter).

9 juillet : Moutier - Combe-Fabet - Mont-Girod - Moutier, 250 participants (M. F. Tschanz).

G. FINANCES

Le matériel de balisage est payé par l'Association bernoise du tourisme pédestre. Les frais de transport et autres dépenses nécessitées par le contrôle et la mise en place du matériel de balisage sont supportés par l'ADIJ et Pro Jura. Nous rappelons qu'un chef d'arrondissement et dix chefs de district exécutent cet important travail.

5.11. Commission routière jurassienne

*Président : Ch.-A. Tièche, ingénieur, Moutier
Secrétaire : F. Siegenthaler, Delémont*

La Transjurane, sa reconnaissance à l'échelon fédéral, son étude technique et les « probabilités » d'exécution demeurent au centre des préoccupations de la Commission routière jurassienne (CRJ).

Depuis fort longtemps, nous demandons à ce qu'une étude complète de cette artère soit entreprise dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cette étude devrait permettre d'en dégager les caractéristiques principales, son ou ses tracés, l'implantation des jonctions, ses avantages ou désavantages sur les plans socio-économiques, etc.

Malheureusement, notre vœu ne s'est pas réalisé en 1972, faute de crédits cantonaux. Et en attendant, nous aussi, quelque chose, comme sœur Anne, nous lisons qu'en 1973, on ira de Bâle à l'Oberland bernois sans quitter l'autoroute. Que tous les Jurassiens éprouvent un sentiment de frustration à ce sujet n'est dès lors pas étonnant.

En plus de la Transjurane, la CRJ s'est préoccupée également des suppressions des passages à niveau de Bévilard et Soyhières (envisagées depuis près de 20 ans) proposant que Bévilard soit entrepris sans tarder, étant donné le degré d'avancement des études. La CRJ estime toutefois que les deux passages à niveau doivent être supprimés immédiatement.

La route du Bechlet, située sur les territoires des communes de Vermes, Elay et Corcelles, devrait pouvoir être aménagée correctement, étant donné le trafic d'une part et les charges d'entretien très lourdes aux trois communes d'autre part. Une requête a été adressée à la Direction des travaux publics demandant un subventionnement massif pour cette réalisation, comme cela s'est fait pour la route de la Scheulte, dont le revêtement sur côté jurassien a été achevé au début de 1972.

Toutes nos requêtes et propositions se heurtent à un obstacle majeur : le financement. Ce problème a été évoqué maintes fois en commission. La part que le canton consacre aux routes est très faible comparativement à la moyenne suisse. Le peu qu'il donne pour les travaux publics est-il bien réparti ? Tient-on compte dans les crédits alloués aux arrondissements de la longueur de leurs réseaux respectifs de routes cantonales, de la force contributive, du nombre de voitures, de l'implantation de nouvelles routes nationales déchargeant le trafic sur les routes cantonales situées à proximité des routes nationales ? Tient-on compte de l'économie, de ses besoins, de son développement souhaitable et profitable à tous ?

Il y a là des problèmes à résoudre. La CRJ fera des propositions à ce sujet à la Députation jurassienne, en espérant que cette dernière saura faire l'unanimité sur des questions intéressant l'ensemble du Jura.

Notre vœu, pour 1973, c'est que nous ne fassions pas, pour une grande part, les frais des restrictions de crédits qui seront imposées au canton par la Confédération en vertu de l'arrêté fédéral visant à stabiliser le marché de la construction. Ce serait pénaliser toute une région où la construction s'est stabilisée depuis plusieurs années et qui ne constitue pas un des facteurs d'inflation constatés ailleurs. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet à fin 1973.

6. Conclusions

On a pu se rendre compte, à la lecture des pages qui précèdent, de l'étendue et de la variété des tâches assumées par l'ADIJ au cours de l'année écoulée. Le rapport qui précède ne donne d'ailleurs qu'un aperçu du travail considérable accompli au sein de la Direction, du Comité central et des commissions.

L'année 1973 verra le nouveau secrétaire général permanent entrer en activité au siège de Moutier. Nous souhaitons que l'ADIJ, dotée d'un nouvel appareil mieux adapté aux nécessités de notre époque et aux tâches croissantes qui sont celles de notre association, connaisse un nouvel essor.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à tous nos collaborateurs, à la Direction, au Comité central, aux présidents, secrétaires et membres de nos commissions, au rédacteur du bulletin et à toutes les personnes — en particulier les membres des autorités cantonales et communales — qui par leur appui et leurs contributions ont favorisé et encouragé notre activité.

Au nom de la Direction :

Le vice-président,
Henri-Louis FAVRE

III. Comptes 1972

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Charges Fr.	Produits Fr.
Administration	47 948.60	6.—
Cotisations		29 478.80
Bulletin	32 759.60	27 182.15
Produits des titres et dépôts		10 037.80
Produits de la Seva		43 188.90
Produits de la Loterie à numéros		40 627.75
Subventions	13 570.—	23 000.—
Commissions	23 343.50	
Commission d'aménagement du territoire	464.20	
Fichiers « Plantes »		82.—
Immeuble perte nette	8 265.90	
Allocation Fonds spécial pour le secrétariat permanent de l'ADIJ	30 000.—	
Allocation Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien	10 000.—	
Excédent de recettes	7 251.60	
		173 603.40
		173 603.40

2. Bilan de clôture - Exercice 1972

ACTIF

Caisse	—.—
Compte de chèques postaux 25-2086	15 042.06
Titres, DL N° 946 570/0 BPS Delémont	87 000.—
Titres, DL N° 945 725/0 BPS Moutier (imm.)	14 000.—

Dépôts en banque

Ep. 531 734 BCB Delémont	23 725.50
Ep. 35 350 BJEC Delémont	28 681.40
Ep. 12 703 BPS Delémont	5 481.70
Ep. 21 894 CE Courtelary	<u>15 268.45</u>
 C/c 945 725 BPS Moutier (imm.)	11 394.40
Immeuble Moutier	111 300.—
Mobilier	1.—
AFC impôt anticipé	2 277.15
Actifs transitoires (Fonds d'entretien du chemin d'Outremont)	4 437.40

Fonds spéciaux

Fonds du sentier des gorges de Moutier : titres	15 000.—
épargne	5 017.40
Fonds du cinéma	3 875.60
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien	13 921.99
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont	7 948.45
Fonds spécial pour le secrétariat permanent de l'ADIJ	<u>60 649.65</u>
 AFC impôt anticipé sur fonds spéciaux	<u>106 413.09</u>
	907.20
	107 320.29

PASSIF

Fonds spéciaux susdéscrits	107 320.29
Créanciers	7 419.20
Fortune au 16 février 1972	303 938.26
Excédent de recettes pendant l'exercice 1972	<u>7 251.60</u>
 Fortune au 15 janvier 1973	311 189.86
Balance	<u>425 929.35</u>
	425 929.35

Loterie SEVA

1 x 100'000

8 autos

2 FIAT 127

6 FIAT 500 L

prix du billet Frs. 5.-

Tirage 10 mai

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE Membre de la Chaîne des rôtisseurs et des cordons bleus de France	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21 / 22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) (039) 41 25 46
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX Ses spécialités culinaires Salles pour banquets	(M. Juillerat-Humair) (066) 56 77 77

3. Procès-verbal de vérification

Nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'ADIJ, exercice 1972, présentés par l'Office Comptable W. Wannier à Delémont.

Par de nombreux sondages, ainsi que par le pointage des pièces justificatives, nous avons contrôlé les écritures principales et constaté que les comptes reflétaient la situation financière exacte de l'association.

Nous nous faisons par conséquent un plaisir de recommander ces comptes à l'acceptation de l'assemblée générale et d'en donner décharge au comité.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont collaboré à la tenue de ces comptes et nous les félicitons pour leur parfaite gestion.

Delémont, le 21 février 1973.

Les vérificateurs : J.-P. LOPINAT
O. BORRUAT
W. WÜST

Les travaux du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'ADIJ s'est réuni le 26 avril 1973 à Moutier sous la présidence de M. Henri-Louis Favre, président ad intérim.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. R. Berdat, membre de la Direction, le nouveau secrétaire général, M. François Lachat, donna connaissance d'environ 130 demandes d'admission de nouveaux membres, résultat réjouissant d'une première campagne de recrutement. Le Comité accepta ces nouveaux membres. Il enregistra par ailleurs deux démissions.

Parmi les mutations intervenant dans les commissions, il y a lieu de signaler la nomination de M. André Denis, professeur à Porrentruy, à la Commission du trafic ferroviaire, tandis que, à la Commission routière jurassienne, deux des trois représentants de l'ADIJ, MM. René Steiner et Hubert Boillat, sont remplacés par MM. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville, et François Lachat, secrétaire général de l'ADIJ.

Le Comité central de l'ADIJ a octroyé une subvention de 100 fr. pour l'arrivée du Tour de Romandie 1973 à la tête d'étape de Moutier.

Il a ensuite fixé l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ, qui se déroulera le samedi 26 mai 1973, dès 9 h. 15, au Foyer à Moutier.

Les membres de la Direction de l'ADIJ se sont réparti les mandats de la manière suivante : vice-président : R. Berdat ; secrétaire général : F. Lachat ; trésorier : J. Jobé ; assesseur : M. Houlmann.

Le Comité central a entendu un rapport de M. Ch.-A. Tièche, président de la Commission routière jurassienne, formée de représentants de l'ADIJ, de Pro Jura, du TCS et de l'ACS. Cette commission estime nécessaire d'élargir son assise populaire, pour qu'il soit bien établi qu'elle parle au nom du Jura en matière de routes et qu'elle est l'interlocuteur principal de la Direction cantonale des travaux publics et de la Direction fédérale